Image not found or type unknown

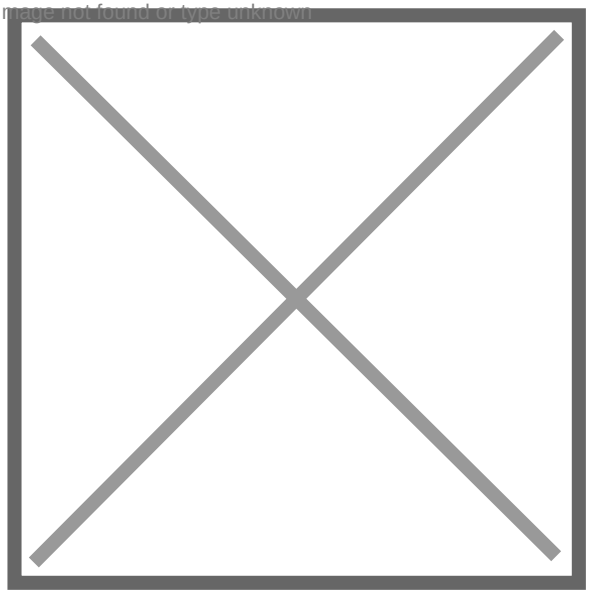

Récuperer une lettre très personnelle

Par **chanchan44**, le **10/11/2015** à **14:27**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Dans le cadre de relations familiales compliquées, j'ai écrit une lettre à mon oncle prêtre, où je faisais part de sentiments et d'émotions très personnelles concernant le passé. Mon oncle est décédé sans répondre à ma lettre. Mon oncle vivait dans une famille qui n'avait d'autre lien avec lui que l'amitié. Il faut noter que les relations entre cette famille et la nôtre sont un peu conflictuelles. Au décès de mon oncle, j'ai voulu récupérer ma lettre. Non seulement les hebergeants ont lu cette lettre, mais ils l'ont diffusée auprès des membres de ma famille et refusent de me la rendre. Je considère que cette lettre m'est volée. Malgré mes réclamations, je n'ai pas de réponse. Que puis je faire? Ma famille n'avait pas à connaître la teneur de ce courrier.
de plus, mon papa est héritier direct de mon oncle (qui est son frère). papiers vêtements livres lui ont été donnés, en lui certifiant qu'il n'y avait aucun autre bien. Des talons de chèque nous prouvent que mon oncle avait acheté une télé neuve et qu'il possédait une voiture. Le notaire qui suit le dossier ne veut pas lancer d'investigations. Quels recours a mon papa?
MERCI marque de politesse [smile4]

Par **morobar**, le **10/11/2015** à **17:18**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Déposer plainte pour recel successoral, en l'espèce la voiture et la TV, ainsi que la correspondance si la famille en question est aussi héritière.
a condition de pouvoir rapporter la preuve de l'existence de ces biens.
Sinon c'est du détournement (vol) et c'est tout.

Par **chanchan44**, le **10/11/2015** à **18:51**

merci pour cette réponse.
La famille qui hébergeait mon oncle n'est pas héritière.
Ma lettre est bien en possession des hébergeants, ils me l'affirment dans un mail. Quant à la voiture et la télé, ils ne s'expriment pas là-dessus, mais nous avons "enquêté", notamment auprès des magasins fournisseurs qui nous confirment l'achat de la télé six mois avant son décès par mon oncle et le paiement de l'entretien et l'assurance de la voiture également par mon oncle.
Si c'est du détournement comme vous le suggérez, le notaire doit-il agir ou devons-nous porter plainte?

Par **morobar**, le **11/11/2015** à **08:38**

Le notaire ne peut agir sans être en possession de la carte grise comme des factures, de l'automobile et de la TV.
Sinon vous ne pouvez que déposer plainte pour le détournement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés